

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187 avenue Hassan II - Casablanca, en Assemblée Générale Ordinaire :

Le Mercredi 16 Juin 2021, à 15 Heures

à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

1. Ratification des modalités de convocation ;
2. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
4. Lecture et examen du rapport général des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
5. Lecture et examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
6. Affectation du résultat ;
7. Jetons de présence ;
8. Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
9. Nomination d'un nouveau collègue des CAC ;
10. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité dès lors qu'ils s'inscrivent sur le registre des actions nominatives de la Société depuis au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Modalités de vote par procuration

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au Secrétariat Général du Groupe CIH Bank au siège social de la banque. Ce modèle de pouvoir peut être également téléchargé sur le site internet du CIH : <http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiqués> : **Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.**

Modalités de vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter au moyen du formulaire de vote qui est mis à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général du Groupe CIH Bank. Ce formulaire de vote par correspondance peut être également téléchargé sur le site internet du CIH : www.cihbank.ma, rubrique <http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiqués> : **Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.**

Les textes et projet de résolutions ainsi que l'ensemble des documents et informations visés aux articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, sont mis à la disposition du public sur le site internet du CIH : www.cihbank.ma.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, le mercredi 16 juin 2021, à partir de 15 heures. Il est à rappeler, à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2020 ont été publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales :

- Les Inspirations Eco du 15 Mars 2021
- Finances News du 26 Février 2021

Données de contact :

- Mme. AMAL MOUHOUB
- Tel : 05 22 47 94 24
- Adresse : Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187 Avenue Hassan II.

Projet de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ratifie les modalités de la convocation faite par le Conseil d'Administration dans le fond et dans la forme et la considère valable dans tous ses effets. Elle en donne au Conseil décharge définitive.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2020, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire de **249 344 782 Dirhams** pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Conseil d'Administration, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2020.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels :

- Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de **554 713 019 Dirhams** est de **791 590 562 Dirhams** ;
- Décide de fixer le montant du dividende à **08 Dirhams** l'action ;
- Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes pour l'exercice 2020 s'élève à **226 597 880 Dirhams** ;
- Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de **564 992 682 Dirhams** ;
- Le dividende de 08 Dirhams par action est payable à partir du **1^{er} juillet 2021**.

Récapitulatif de l'affectation des résultats - exercice clos 2020	Montants en Dirhams
Bénéfice de l'exercice	249 344 782
Déduction des pertes antérieures	-
Bénéfice de l'exercice après déduction des pertes	249 344 782
Réserve légale (-)	12 467 239
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	554 713 019
Nouveau solde formant le bénéfice distribuable de l'exercice	791 590 562
Nombre d'actions	28 324 735
Dividende par action	8
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	226 597 880
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	564 992 682

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2020.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle :

- le mandat d'administrateur de **M. Abdellatif ZAGHNOUN**, pour une durée de six (6) ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026 ;

et

- le mandat d'administrateur de la société « **HOLMARCOM** » SA représentée par **M. Mohamed Hassan BENSALAH**, pour une durée de six (6) ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026 ;

et

- le mandat d'administrateur de la société « **MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT** » SA représentée par **M. Mohammed Amine FILALI**, pour une durée de six (6) ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026 ;

et

- le mandat d'administrateur de **Mme Latifa ECHIHABI**, pour une durée de six (6) ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026 ;

et

- le mandat d'administrateur de **M. Mustapha LAHBOUBI**, pour une durée de six (6) ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Le mandat des Commissaires aux Comptes, Coopers Audit et Fidaroc Grant Thornton étant arrivé à terme, l'Assemblée Générale approuve la nomination du Cabinet Mazars Audit et la reconduction du mandat du Cabinet Fidaroc Grant Thornton en qualité de nouveaux Commissaires aux Comptes de la société, pour les trois prochains exercices 2021, 2022 et 2023.

Les Commissaires aux Comptes déclarent avoir accepté leur nomination.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.